

L'ESSENTIEL RIVECTER® DÉSHERBAGE DU MAÏS ET DU SORGHO



syngenta®

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

RIVECTER® est à base de deux substances actives anti-dicotylédones à actions complémentaires:

- Le prosulfuron, matière active systémique dotée d'une action foliaire mais également racinaire et anti-germinative. Son activité sur les levées échelonnées d'adventices peut s'exercer jusqu'à 3 à 4 semaines en condition de sol suffisamment humide.
- Le dicamba, absorbé par les parties aériennes des adventices. Il possède une forte systémie ascendante et descendante.

La combinaison des 2 substances actives de **RIVECTER®** permet d'obtenir un spectre très large et un haut niveau d'efficacité sur dicotylédones incluant les annuelles difficiles mais aussi les vivaces.

- Composition :**
5 % de prosulfuron HRAC **2** (B) + 50 % de dicamba sous forme de sel de sodium HRAC **4** (O)
- Formulation :**
granulés dispersables (WG)
- Dose homologuée maïs*, sorgho*, millet, moha :**
0,3 kg/ha (fractionnement non autorisé)
- Nombre maximum d'application par an :** 1
- Stade d'application :**
 - Maïs : 2 à 9 feuilles (BBCH 12-19)
 - Sorgho : 3 à 6 feuilles (BBCH 13-16)
- DAR :** - maïs (grain), millet, moha, sorgho (grain) : 90 jours
- maïs (fourrage), sorgho (fourrage) : 60 jours
- ZNT eau :** 5 m
ZNT arthropodes et plantes non cibles : 5 m
- DSPPR :** 3 m

* Il appartient à l'agriculteur multiplicateur, avant toute utilisation du produit, de consulter le semencier concerné ou de respecter les préconisations du prestataire de production concerné.

SPECTRE D'EFFICACITÉ DE RIVECTER® À 0,3 KG/HA :

Vivaces	Dicotylédones difficiles	Dicotylédones diverses et repousses de culture
Liseron des haies	Abutilon de Théophraste (d'Avicenne)	Capselle
Liseron des champs	Ambrosie à feuilles d'Armoise	Matricaire camomille
Rumex sp. (souches)	Arroche étalée	Mouron des oiseaux
Renoncule rampante	Datura stramoine	Moutarde des champs ou Sanve
Chardon des champs	Fumeterre officinal	Rumex sp (graines)
Ronce	Gaillet gratteron	Séneçon vulgaire
	Géranium disséqué	Colza
	Laiteron rude	
	Lampourde à gros fruits	Graminées annuelles
	Linaire (élatine, bâtarde)	Digitaire filiforme
	Mercuriale annuelle	Digitaire sanguine
	Pensée des champs	Folle avoine
	Renouée des oiseaux	Panic faux millet
	Renouée liseron	Pied-de-coq
	Véronique de Perse	Pâturin annuel
		Ray-grass
		Sétaires sp.
		Vulpin

■ Très bonne efficacité > 95 % ■ Bonne efficacité 85 - 95 % ■ Efficacité bonne à variable 70 - 85 % ■ Efficacité insuffisante < 50 %

EN PRATIQUE : CONDITIONS D'APPLICATION

- Sur dicotylédones annuelles : **RIVECTER®** s'utilise sur des adventices jeunes (*entre la levée et le stade 4 feuilles*).
- Sur dicotylédones vivaces : **RIVECTER®** s'utilise à des stades suffisamment développés, exemple : 20-30 cm de longueur maximum pour les liserons, ou début d'élongation de la hampe florale pour les rumex.
- L'adjonction d'un mouillant de type non ionique (*homologué pour bouillie herbicide*) est requise lorsque **RIVECTER®** est utilisé seul ou dans le cas d'associations avec des herbicides partenaires à formulation non optimisée.
- Traiter sur une culture en bon état sanitaire, en conditions poussantes, sur une végétation sèche.
- **RIVECTER®** est généralement très sélectif du maïs et du sorgho. En situations exceptionnelles (*froid, fortes pluies*), l'utilisation du produit peut freiner momentanément la végétation.
- Température optimale d'application : 10 - 25° C. Il est préférable de différer l'application si l'on craint une période défavorable (*fortes amplitudes thermiques journalières supérieures à 15° C, périodes froides avec température inférieure à 10° C dans les 3 jours précédents ou suivants l'application*).

Sur maïs :

RIVECTER® s'utilise en une application unique entre 2 et 10 feuilles maximum de la culture.

En cas de forte infestation, de levées échelonnées ou en présence de vivaces, il est recommandé d'utiliser RIVECTER® dans le cadre d'un programme.

La dose est à moduler en fonction du stade de la culture :

- Il est recommandé de traiter avant le stade 6 feuilles du maïs à la dose de 0,2 à 0,3 kg/ha.
- Au-delà du stade 6 feuilles du maïs la dose maximum doit être de 0,15 kg/ha maximum.

Sur sorgho, millet, moha :

- **RIVECTER®** s'utilise en une application unique entre 3 et 6 feuilles maximum de la culture, à la dose de 0,2 à 0,3 kg/ha.

LES BÉNÉFICES AU CHAMP

- Large spectre contre les dicotylédones les plus fréquentes et les plus envahissantes.
- Efficacité en profondeur sur de nombreuses dicotylédones difficiles ou vivaces.

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

RIVECTER® - AMM N° 2090037 - Composition : 50 g/kg prosulfuron * + 500 g/kg dicamba (sous forme de sel de sodium) * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection : se reporter aux tableaux du livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**